

GREFFE



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2024-513

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 26 février 2024, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2024-513 décrétant une dépense et un emprunt de 4 100 000,00 \$ pour l'acquisition d'un immeuble à des fins publiques

QUE ce règlement vise à décréter une dépense de dépense et un emprunt de 4 100 000,00 \$ pour l'acquisition d'un immeuble à des fins publiques ;

QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- | | |
|--|-----------------|
| - Avis de motion : | 16 février 2024 |
| - Dépôt du projet de règlement : | 16 février 2024 |
| - Adoption du règlement : | 26 février 2024 |
| - Avis public de la tenue d'un registre des personnes habiles à voter | 12 mars 2024 |
| - Journée de tenue du registre des personnes habiles à voter | 19 mars 2024 |
| - Dépôt en séance du conseil des résultats de la tenue du registre | 2 avril 2024 |
| - Approbation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation : | 22 avril 2024 |

QUE ce règlement a fait l'objet d'une approbation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation en date du 22 avril 2024 ;

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 2 mai 2024.

SANDRA BERNARD
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 2 mai 2024.

Signé le 2 mai 2024, à Beauceville, province de Québec.

SANDRA BERNARD
Greffière